

## **ARRETE N° 39-2026**

**OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de signature –  
Délégation de signature de Mme le maire de Villeneuve lez Avignon à Mme  
Corinne TRONEL pour l’instruction des dossiers d’autorisations ou de  
déclarations prévus au titre II du livre IV du code de l’urbanisme ainsi que  
l’instruction des autorisations de travaux pour les établissements recevant du  
public prévues au titre II du livre I<sup>er</sup> du Code de la Construction et de  
l’Habitation**

Mme le maire de la commune de VILLENEUVE LEZ AVIGNON,  
VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L 122-3 et  
suivants,  
VU le code de l’urbanisme et notamment son article L 423-I,  
Vu le code de la construction et de l’habitation et notamment ses articles L 122-3 et  
suivants,  
VU le procès-verbal de l’élection du Maire du conseil municipal en date du 20 mars 2026  
procédant à l’élection de Mme Pascale BORIES en qualité de maire de la commune de  
VILLENEUVE LEZ AVIGNON,  
VU la délibération du conseil municipal en date du 3 avril 2015 portant création d’un service  
commun d’Application du Droit des Sols,  
VU la délibération du conseil communautaire du Grand Avignon n° 20 du 30 mars 2015  
portant création d’un service commun d’Application du Droit des Sols,  
VU l’arrêté du Président du Grand Avignon N° FPI5/0513 du 20 avril 2015 portant  
recrutement par voie de transfert du Madame Corinne TRONEL, Attaché Territorial, en  
qualité de Responsable de l’antenne Gard du service commun d’Application du Droit des  
Sols à compter du 1<sup>er</sup> mai 2015.

### **ARRETE**

**Article I** : A compter du 23 mars, délégation permanente de signature est attribuée, sous la  
surveillance et la responsabilité de Mme le maire à Mme TRONEL Corinne, Attachée  
principale, Responsable de l’antenne GARD du service commun d’Application du Droit des  
Sols pour tous les actes relatifs à l’instruction des actes suivants :

- Permis de construire,
- Permis d’aménager,
- Permis de démolir,
- Déclaration préalable,
- Certificats d’urbanisme,
- Autorisations de travaux,
- Et tout courrier (informatique ou non) lié à ces fonctions

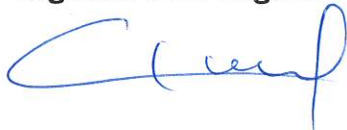
**Article 2** : En cas d'empêchement de Mme TRONEL Corinne, délégations de signature est donnée à Mme GUEDON Nelly, Responsable du service Planification – Application du droit des sols ou à M. KERRAND Antoine, Directeur Général Adjoint de la communauté d'agglomération du Grand Avignon pour les actes visés à l'article 1.

**Article 3** : Mme la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressée.

Ampliation adressée à M. le Préfet du Gard et M. le Président du Grand Avignon.

Notifiée le : 22/04/2016

Signature de l'agent :



Mme le Maire

Pascale BORIES

Mme le Maire,

*Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte ;*

*Informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)*